

Mercredi 25 Juin 2008 - n°424

Economie - RGPP - La disparition silencieuse des sous-préfectures ?

Economie - Observatoire des villes moyennes - Premiers constats fiscaux 2008

Economie - Développement numérique - Cheval de bataille du gouvernement

Economie - Composition du CFL

Economie - Rencontres sur le débat public

Economie - Condoléances

Economie - Les comptes de campagne font débat...

Economie - Agenda

Europe - Parlement européen - Adoption de la directive déchet

ECONOMIE

RGPP - La disparition silencieuse des sous-préfectures ?

Si la modernisation du fonctionnement des services de l'Etat, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, est légitime, il est fortement préjudiciable pour le développement et l'aménagement de notre pays qu'un même territoire soit systématiquement frappé par les réorganisations en cours. C'est le cas pour de nombreuses villes moyennes dont les territoires sont aujourd'hui vidés de leur substance administrative. Des services publics locaux sont fermés ou transférés, loin des centres-villes : Banque de France, services des Douanes, services fiscaux, fret ferroviaire, tribunaux, hôpitaux, services de la Poste, Armée... Ces mouvements et transferts pénalisent fortement la vie quotidienne de nos concitoyens et mettent en péril le développement de nos villes, leur vitalité économique et commerciale.

Dans certaines villes moyennes, ce sont plus de 150 emplois qui ont été supprimés dans le cadre des réformes des administrations d'Etat. Dans ces conditions, et compte tenu du contexte économique national, nous avons les plus grandes inquiétudes sur les capacités de rebond et sur les perspectives d'avenir de nos villes et de nos régions. Aujourd'hui, nous militons tous activement, avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, pour que le gouvernement nous alloue des compensations évoquées récemment par le Président de la République.

Dans le domaine du développement économique, du tourisme, de l'innovation, de la Recherche & Développement et de l'enseignement supérieur, les préfets recevront des instructions et négocieront avec les maires. Avec une exigence : répondre sans tarder aux inquiétudes de nos concitoyens et aux situations dramatiques créées par l'application de ces réformes. C'est par une « relation de projets partagés » entre l'Etat et nos collectivités locales que nous pourrions donner un avenir à nos villes. Nous attendons maintenant des actes !

Christian Pierret
Maire de Saint-Dié-des-Vosges
Président délégué de la Fédération des Maires des Villes Moyennes
Ancien Ministre

ECONOMIE

Observatoire des villes moyennes - Premiers constats fiscaux 2008

Les budgets et la fiscalité de l'année 2008 ont été votés dans un contexte économique qui peut être aujourd'hui qualifié d'optimiste. Avec certains indicateurs en passe de virer au rouge, le Gouvernement s'est engagé sur le grand chantier de la révision générale des politiques publiques, et souhaite via la Conférence nationale des exécutifs « associer » plus étroitement les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques.

Dans le même temps, le projet de loi de finances à venir devrait concrétiser des mesures importantes pour les équilibres des budgets locaux : prise en compte des résultats officiels du recensement rénové, réforme de la DSU, révision au fil de l'eau des valeurs locatives, nouvelle cartographie des exonérations....

C'est dans cet environnement financier particulièrement turbulent que les villes moyennes ont réussi à contenir l'évolution de la part des prélèvements communaux dans la fiscalité, et notamment celle pesant sur les ménages.

Ondes moyennes revient dans ce numéro sur les premiers constats fiscaux 2008, de 115 villes moyennes, destinés à venir enrichir l'Observatoire des finances et de la fiscalité de la FMVM réalisé en partenariat avec Dexia Crédit Local.

Produit fiscal en stagnation

Avec une évolution de + 2,6 % en 2008, l'évolution du produit fiscal (hors villes changeant de fiscalité et y compris compensations) est stable par rapport à 2007, et reste inférieure à ce qui a été relevé les années précédentes (+ 3 %

et plus).

Compte tenu d'une évolution contenue des taux d'imposition en 2008 dans les villes moyennes (cf. infra), ce sont donc les bases fiscales qui soutiennent l'augmentation du produit de la fiscalité.

Hors compensations, l'évolution du produit des 3 ou 4 taxes progresse plus favorablement (+ 3,5 %), ce qui reflète aussi le reflux constant des diverses compensations fiscales versées par l'État.

L'évolution des bases

Depuis cinq ans, les bases fiscales ménages bénéficiaient d'une progression généralement supérieure à + 3 %. En 2008, l'évolution de ces bases est inférieure à ce seuil en raison notamment d'une revalorisation forfaitaire en baisse par rapport aux trois précédentes années (+ 1,6 % en 2008 au lieu de + 1,8 % de 2005 à 2007). Les bases ménages progressent de + 2,9 % en 2008.

Les **bases de taxe d'habitation** s'établissent en moyenne à 1 052 euros par habitant et progressent également de + 2,9 % en 2008 (+ 3,3 % en 2007 et + 3,1 % en 2006).

9 villes ont en outre délibéré pour instaurer la taxe d'habitation sur les **logements vacants de plus de 5 ans**, et s'ajoutent aux 19 villes qui l'avaient institué en 2007. Pour les villes ayant opté pour cette mesure, la hausse des bases de taxe d'habitation varie de + 0,9 % à + 6,5 % en 2008. On signalera toutefois les difficultés rencontrées par les services fiscaux dans l'évaluation des bases des logements vacants : 18 des 19 villes ayant instauré la taxe en 2007 voient en effet les bases notifiées au titre des logements vacants diminuer par rapport aux prévisions de 2007, la baisse moyenne étant de - 45,4 %...

Par ailleurs, une seule ville moyenne a recouru cette année, parmi les 115 étudiées, à une modification de sa politique d'abattement pour accroître son assiette fiscale.

En neutralisant l'impact de la hausse du coefficient de revalorisation forfaitaire, l'évolution physique des bases de taxe d'habitation est aussi moins favorable en 2008 (+ 1,2 %) qu'en 2007 (+ 1,5 %) ou bien 2005 ou 2006 (+ 1,3 %).

Pour la moitié des villes moyennes, les évolutions physiques des bases sont comprises entre + 0,3 % et + 1,9 % ; elles s'échelonnent pour l'ensemble entre - 0,9 % et + 7,6 %. On notera enfin qu'un quart des villes connaît des évolutions physiques supérieures ou égales à + 2 %, s'expliquant en grande partie par une politique d'optimisation fiscale (contrôle des logements déclarés vacants, valorisation des bases...), ou bien par une évolution favorable des constructions de logements.

Les bases de foncier bâti, qui s'établissent à 999 euros par habitant, progressent de + 2,9 % en 2008, soit un rythme proche de celui de 2007 (+ 3,1 %) et 2006 (+ 3,2 %). Ces bases bénéficient cette année aussi d'un coefficient de revalorisation forfaitaire moins élevé que les années précédentes (1,016 en 2008 contre 1,018 en 2007). En neutralisant son impact, l'évolution physique des bases foncières est de + 1,3 % en 2008, comme en 2007.

Pour la moitié des villes, l'évolution physique des bases de foncier bâti est comprise entre + 0,7 % et + 1,9 %. Cette année est aussi marquée pour certaines d'entre elles par la sortie de dispositifs d'exonérations temporaires (sortie de logements HLM ou d'exonérations en Zones Urbaines Sensibles).

Les bases de foncier non bâti, qui s'établissent à 7 euros par habitant, augmentent de + 3,2 % en 2008, après avoir progressé de + 2,8 % en 2007 mais diminué de - 8,3 % en 2006 suite à l'exonération de la taxe appliquée sur les terrains agricoles.

Pour les 17 villes qui perçoivent encore la **taxe professionnelle en 2008**, leurs bases s'établissent à 1 265 euros par habitant. Les bases de taxe professionnelle de ces villes sont en moyenne moins dynamiques que les bases ménages (+ 1,9 % en 2008 après + 1,3 % en 2007).

De fortes disparités existent, avec pour 5 villes une évolution supérieure à + 5 %, et pour 4 autres une évolution négative. La proportion des bases 2008, des entreprises soumises au plafonnement à la valeur ajoutée en 2006, représente 40 % de leur assiette (entre 19 % et 69 % selon les villes).

S'agissant du mécanisme de plafonnement à la valeur ajoutée, sur les 17 villes étudiées, 3 villes dépassent le plafonnement institué en 2007 et contribuent au financement de ce dispositif.

Des taux presque stables

En cette année de transition municipale, les villes moyennes ont dans leur très grande majorité reconduit leurs taux d'imposition en 2007. La hausse moyenne des taux s'établit à + 0,6 %. En 2007 (+ 0,1 %) et en 2006 (+ 4 %), les hausses de taux avaient été plus limitées (NB : évolutions pour les quatre taxes).

En 2008, 75 % des villes reconduisent leurs taux, 20 % les augmentent et 5 % les baissent. En 2007, elles avaient été 78 % à les reconduire, 19 % à les augmenter et 3 % à les diminuer.

Pour les villes qui ont été contraintes d'augmenter les taux de la fiscalité sur les ménages, l'évolution est aussi plus prononcée + 3,6 % (contre + 1,1 % en 2007 et + 1,8 % en 2006).

Les villes moyennes font donc preuve de **retenue dans un contexte financier local en perpétuel mouvement**. Elles poursuivent ainsi la tendance constatée depuis 2004. Mais la réforme de la taxe professionnelle, qui a un impact important sur les agglomérations, pourrait modifier l'équilibre du pacte financier des villes et de leurs intercommunalités. Les pertes subies par les groupements à TPU pourraient les amener à revoir leurs reversements aux communes. Cependant des pistes de réforme de la fiscalité locale se font jour avec la tenue très attendue, au mois de juillet de la Conférence nationale des exécutifs où il sera notamment question de la révision ou du moins de l'adaptation des valeurs locatives.

ECONOMIE

Développement numérique - Cheval de bataille du gouvernement

Le marché mondial de l'économie numérique devrait franchir en 2008 la barre des 3 000 milliards d'euros de chiffre d'affaires, avec un taux de croissance (+ 6 %) deux fois supérieur à celui de l'économie mondiale. Si le marché

français des technologies numériques a cru également en 2007 (+ 2,6 %), cette croissance reste néanmoins inférieure de 30% à la croissance européenne. Malgré certains succès, notamment en matière d'Internet haut débit, ce différentiel de croissance souligne plusieurs faiblesses structurelles de la France. Ce retard est un frein majeur au développement économique et au rayonnement culturel et social de la France. Le gouvernement entend relever le défi. Ainsi, Éric Besson, chargé de la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine du numérique, présentera avant fin juillet un plan de développement de l'économie numérique à horizon 2012.

27 pistes pour combler le retard français

À l'occasion des Assises du numérique, le 29 mai, Eric Besson, a proposé 27 pistes visant à placer la France à la pointe de l'industrie mondiale du numérique. L'une des priorités est de couvrir 100 % du territoire français en haut débit fixe et mobile d'ici à 2012. Car le gouvernement souhaite permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux numériques. Car, « internet est une commodité essentielle, au même titre que l'eau et l'électricité », a souligné Eric Besson, qui souhaite en faire un « service universel en France et en Europe ». Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la société de l'information et des médias encourage d'ailleurs la France à travailler sur cette question pendant sa Présidence de l'Union européenne.

Plan de développement du numérique

Parallèlement, un comité pour la couverture numérique des territoires a récemment été installé. Ce comité a pour principale mission de contribuer à l'élaboration du plan de développement de l'économie numérique. Le comité, qui s'est réuni pour la première fois le 3 juin dernier a lancé à cette occasion une concertation avec les représentants des collectivités territoriales et les parlementaires. Ensemble, ils doivent définir :

- les priorités territoriales relatives à l'équipement numérique ;
- le rôle de chaque acteur public ou privé dans le déploiement des infrastructures ;
- les modèles économiques des projets contribuant à la couverture numérique du territoire national ;
- les modalités d'organisation de la solidarité entre les territoires.

Parallèlement, le gouvernement entend créer les conditions favorables au développement de l'offre de contenus numériques. Ce qui passe notamment par :

- le soutien à l'émergence de nouveaux modèles économiques et le développement de l'offre légale, qui propose un choix accru aux internautes et lutte ainsi contre le piratage ;
- le soutien aux secteurs clefs pour l'économie numérique (notamment l'industrie du logiciel et celle du jeu vidéo) ;
- la création d'un cadre de confiance dans l'économie numérique, permettant de lutter contre la cybercriminalité et de protéger les enfants sur les réseaux.

De plus, le gouvernement mise sur le développement des usages et des services, tout particulièrement pour :

- l'école et l'université, avec la numérisation systématique des ressources pédagogiques et le développement des usages associés qui sera accompagné d'un soutien en matière d'équipement des étudiants ;
- la mise en place d'une initiative de télémédecine, et le développement des pratiques médicales numériques ;
- l'accroissement de la dématérialisation des procédures administratives.

Le Premier ministre a annoncé fin mai que l'effort de recherche dans le domaine des TIC sera doublé, « pour soutenir l'innovation dans ce secteur, par la mobilisation des outils existants : le crédit d'impôt recherche, les pôles de compétitivité, l'action d'OSEO,... »

ECONOMIE

Composition du CFL

Suite au scrutin municipal, le Comité des Finances Locales renouvelle sa composition au titre des communes et des EPCI.

Maires et présidents titulaires et suppléants :

Communes de plus de 2000 habitants

Marie-France BEAUFILS, Saint-Pierre-des Corps - Karine CLAIREAUX, Saint-Pierre ;
Jean-Claude BOULARD, Le Mans - Antoine HOME, Wittenheim ; Gilles CARREZ, Le Perreux-sur-Marne -
Arsène LUX, Verdun ; Michel CHARASSE, Le Puy-Guillaume - Jérôme ROYER, Jarnac ; Pierre JARLIER, Saint Flour
- Vincent DELAHAYE, Massy ; Philippe LAURENT, Sceaux - Laurent LAFON, Vincennes ; François PUPPONI,
Sarcelles - Christian PIERRET, Saint-Dié-des-Vosges.

Communes de moins de 2000 habitants

Charles de COURSON, Vanault-les-Dames - Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard ; Ambroise DUPONT,
Victot-Pontfol - Paul GIROD, Droizy ; Patrice JOLY, Saint-Ouroux-en-Morvan - Denis DURAND, Bengy-sur-Craon.

Communes de zone de montagne

Didier MIGAUD, Seyssins - Martial SADDIER, Bonneville.

Communes de zone littorale

Jean-François RAPIN, Merlimont - Loïc LE MEUR, Ploemeur.

Départements d'Outre-Mer

Jean-Claude FRUTEAU, Saint-Benoit - Félix DESPLAN, Pointe Noire.

Territoires d'Outre-Mer

Michel BUIILLARD, Papeete - Alain LAZARE, Boulouparis.

Communes touristiques

Marc FRANCINA, Evian-les-Bains - Philippe SUEUR, Enghien-les-Bains.

Communautés urbaines

François CUILLANDRE, Cu Brest - Bernard CAZENEUVE, Cu Cherbourg-Octeville.

Communautés d'agglomération

Charles-Eric LE MAIGNEN, Ca d'Orléans - Alain CLAEYS, Ca de Poitiers.

Communautés de communes à TPU

Gérard GOUZES, Cc de Marmande - Michel GUEGAN, Cc du Val d'Oust.

Communautés de communes sans TPU

André LAIGNEL, Cc d'Issoudun - Jean-Louis de MOURGUE, Cc Bessin-Seulles et Mer ;
François de MAZIERES, Cc Versailles-Grand-Parc - Jean GIRARDON, Cc du Mont-Saint-Vincent.
Syndicats de communes
Denis MERVILLE, 76 - Christophe ROUILLON 72

SAN

Dominique VEROTS, Sénart en Essonne - Bernard GRANIE, Ouest Provence

ECONOMIE

Rencontres sur le débat public

L'association Décider Ensemble, présidée par Bertrand Pancher, député de la Meuse, organise le jeudi 3 juillet ses premières rencontres sur le thème :

« Un exemple de concertation : le débat public pour la refonte de l'usine d'épuration Seine-Aval ».

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement et, à partir de l'exemple récent du débat public pour la refonte de l'usine d'épuration Seine Aval d'Achères, cette première rencontre de Décider Ensemble a pour objectif d'élargir la réflexion à la concertation et aux modes de gouvernance territoriale. Des intervenants, témoins ou acteurs du débat public (élus, porteurs de projets, associations, Commission Nationale du Débat Public,...) ainsi que des experts aborderont la thématique des rapports entre concertation et décision.

pour objectif d'élargir la réflexion à la concertation et aux modes de gouvernance territoriale en France.

Pour tout savoir sur les rencontres qui se tiendront le 3 juillet 2008 de 9h15 à 12h15, à l'Assemblée nationale :

<http://www.deciderensemble.com/>

ECONOMIE

Condoléances

Monsieur Dominique BILLAUDELLE, maire de Sedan, est décédé le 19 juin 2008.

Nous adressons nos sincères condoléances, à sa famille, à ses proches ainsi qu'à au Conseil municipal et aux services municipaux.

ECONOMIE

Les comptes de campagne font débat...

Dans un communiqué, le Conseil constitutionnel indique avoir été saisi, après le scrutin législatif de juin 2007, de 592 réclamations (contre 162 en 2002) et de 507 saisines de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (601 en 2002). La législation sur les comptes de campagne a eu « *des conséquences, notamment en termes d'inéligibilités, qui apparaissent aujourd'hui disproportionnées* » souligne la Haute juridiction. Le code électoral « *impose que toute dépense soit réglée par le mandataire financier* » du candidat, une règle dont « *la rigueur* » a conduit le Conseil à déclarer inéligibles deux candidats qui avaient été élus. De surcroît, l'inéligibilité pour un an décidée pour les contrevenants est une sanction « *beaucoup plus sévère que celle qui s'applique à un candidat dont l'élection a été annulée à la suite d'une fraude ou d'une manœuvre condamnable* », souligne la Haute juridiction. Celle-ci souhaite donc que la législation soit assouplie pour permettre de « *ne pas prononcer l'inéligibilité du candidat dont la bonne foi est établie* ». Pour gagner en efficacité, il suggère en outre de « *fixer un seuil, en pourcentage de suffrages exprimés, en-dessous duquel les candidats seraient dispensés de déposer leur compte de campagne* ».

Le président de l'Assemblée nationale a pour sa part installé le 9 juin dernier une mission d'évaluation de la législation sur les comptes de campagne. La présidence de cette mission a été confiée à Pierre Mazeaud, ancien président du Conseil constitutionnel. Par ailleurs, les "Sages" ont réitéré leur appel à modifier le découpage électoral, à l'origine de nombreuses requêtes.

« *Le gouvernement a entamé ce lourd et délicat chantier* », a indiqué le 21 mai le secrétaire d'État aux collectivités territoriales, Alain Marleix.

Agenda

25 juin 2008

Paris

Pierre Dartout, délégué à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) reçoit une délégation de la FMVM

Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

3 juillet 2008

Paris

Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, reçoit une délégation de la FMVM

10 septembre 2008

Paris

Célébration des 20 ans de la FMVM

EUROPE

Parlement européen - Adoption de la directive déchet

Selon les estimations de la Commission européenne, plus d'1,8 milliard de tonnes de déchets sont générées chaque année en Europe. Ce montant ne cesse de croître, et devrait augmenter de 50% entre 2004 et 2020. Ainsi, chaque citoyen européen a produit en moyenne 520 kg en 2004, et une augmentation à 680 kg est prévue d'ici 2020.

Directive

Pour résoudre la problématique de l'élimination des déchets, la Commission européenne a proposé, en septembre 2005, une révision de la directive de 1975, afin d'établir des règles relatives au recyclage et pour exiger des Etats membres l'élaboration de programmes nationaux contraignants visant à réduire la production de déchets (dans les 5 ans à dater de l'entrée en vigueur de la directive). Le nouveau texte adopté à Strasbourg le 17 juin cherche à simplifier le cadre juridique existant. L'UE sera désormais dotée d'une législation qui comprendra des objectifs de réutilisation et de recyclage des déchets à atteindre d'ici 2020, selon un accord en deuxième lecture avec le Conseil. Les Etats membres devront élaborer des programmes nationaux contraignants pour la prévention des déchets. L'incinération des déchets sera considérée comme opération de valorisation plutôt que d'élimination, à condition qu'elle réponde à une « norme d'efficacité énergétique ». Elle intègre la directive concernant l'élimination des huiles usagées et la directive relative aux déchets dangereux. En outre, elle établit les définitions et les règles de base pour tous les autres textes législatifs de l'UE relatifs aux déchets.

Les députés sont parvenus à inclure un nouvel article sur les objectifs de réutilisation et de recyclage des déchets, qui n'était prévu ni par la proposition initiale de la Commission, ni par la position commune du Conseil. La nouvelle directive oblige les Etats membres à établir un ou plusieurs plans de gestion des déchets comprenant des programmes de prévention des déchets cinq ans après l'entrée en vigueur de la directive.

MEPLF

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (AMF, ADF, AMGVF, FMVM, APVF) ont fait savoir dans un communiqué de presse commun que plusieurs de leurs demandes ont été retenues par les députés européens. Parmi celles-ci on peut citer :

- le principe de pollueur payeur et de responsabilité élargie des producteurs;
- la hiérarchisation du traitement des déchets ;
- la reconnaissance de l'incinération en tant qu'opération de valorisation, qu'elle produise de la chaleur ou de l'électricité, sous réserve de remplir certains critères d'efficacité énergétique ;
- l'assurance que les collectivités n'auront pas l'obligation de mettre en place une collecte séparée des bio-déchets s'il n'existe pas de débouchés. En effet, en l'absence d'une possibilité réelle de valorisation, ces collectes sont coûteuses et inutiles ;
- la garantie que l'extension aux déchets dangereux ne se traduira pas par une diminution du niveau de protection de l'environnement et de la santé humaine ;

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français ont aussi soutenu l'objectif de la directive de tendre vers une société de recyclage et la mise en place d'objectifs chiffrés en matière de recyclage et de réemploi. Cette prise en compte des demandes des collectivités territoriales françaises est l'aboutissement d'un travail de lobbying engagé depuis trois ans par la Maison européenne des pouvoirs locaux français, notamment auprès de Stavros Dimas, Commissaire européen en charge de l'environnement et des députés européens français. Cette directive devra être transposée en droit national dans les deux ans.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avéros
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi